

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de Membres

En exercice : 21

Présents : 18

Exprimés : 18  
(dont 0 pouvoirs donnés)

Vote

Pour : 16

Blancs : 2

Nuls : 0

L'an deux mille vingt le sept septembre

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 10 heures 30, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET sous la présidence de Jean Luc REQUI, Président du C.I.A.S.

**Présents :**

membres élus : **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève, **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie, **BATACHE Carmen**, Élu de la commune de Saint Etienne de Gourgas, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage, **ENNADIFI Fatiha**, Élu de la commune de Lodève, **GALEOTE Monique** Élu de la commune de Lodève, **FRONTIN Claudine**, Élu de la commune de Sorbs, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève

membres qualifiés : **ALVERGNE Michel** représentant l'A.G.E.S.P.A, **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux, **CABANES Nelly**, représentant l'association LES FICELLES, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE, **DAUNIS Solange** représentant l'UDAF, **DELFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES, **LACAZE Lionel** représentant l'association MJC, **LEDERMAN THérèse** représentant l'association CODEV Pays Coeur d'Hérault, **MARTINEZ Marie-Line** représentant l'association ACCORD

**Pouvoirs :**

membres élus :

membres qualifiés :

**Absents :**

membres élus : **CANO Jésahel**, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève

membres qualifiés : **ABRIC Charles** de l'association APF

**Membres consultatifs:**

**VALETTE Florence**, Directrice du C.I.A.S

**Secrétaire de séance:**

**FABRE Audrey**, Adjointe à la Directrice du CIAS

n° CA CIAS 20200907 01

Délibération n°1      Élection du Vice Président

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale et plus particulièrement l'article R138,

Vu le Décret n° 95-562 du 6 Mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,

Monsieur le Président propose la création d'un poste de Vice-Président(e) du C.I.A.S.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration la candidature de Madame GALEOTE Monique, Élue de la commune de Lodève et membre élu du Conseil d'Administration du C.I.A.S.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur cette affaire et le cas échéant :

**Oui l'exposé de Monsieur Jean Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :**

- Pour : 18
- Blancs : 2
- Nuls : 0

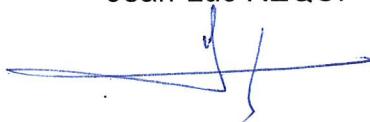
**et :**

- nomment Madame GALEOTE Monique au poste de Vice-Présidente du C.I.A.S,
- chargent Monsieur le Président de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève.

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre.  
Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI



PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT

22 SEP. 2020

D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.